

J'y trouvai de très agréables relations, les Barisiens m'accueillirent à bras ouverts, et je me fis de bons amis. J'aimais le monde, la société, et bientôt je me trouvai à Bar comme chez moi.

Je m'affirmai aussi très vite comme jeune Magistrat de mérite. J'avais une excellente préparation théorique, le goût du travail, le désir de bien faire et de justifier la faveur dont j'avais été l'objet. Il me manquait la pratique de l'audience et l'habitude de la parole publique.

Avocat stagiaire, très occupé au Parquet et à la Faculté, j'avais fort peu plaidé. Mais, suivant le vieil adage latin : *Nascuntur poetae, fiunt oratores*, ce que je traduis pour ceux qui ne connaissent pas le latin : " si la nature vous fait poète, le travail vous rend orateur " , je travaillai donc, et très vite je pus acquérir une suffisante habitude de la parole. Quelques semaines après mon arrivée, une occasion se présenta de donner des conclusions dans une importante affaire civile qui avait fait beaucoup de bruit dans la région. J'eus la chance de réussir et, à partir de ce moment, j'étais côté. Je n'avais plus qu'à continuer; c'est ce que je fis en m'intéressant aux audiences correctionnelles et en donnant des conclusions dans les affaires civiles chaque fois que je le pouvais.

A cette époque, l'avancement des jeunes Magistrats était assez rapide; aussi, le 16 octobre 1896, à mon tour d'ancienneté, je fus nommé Substitut de seconde classe au tribunal de Sedan. Malgré la satisfaction bien naturelle que me donnait cet

avancement, c'est avec regret que je quittai Bar où j'avais passé des jours heureux.

Je ne pensais guère qu'à Sedan allait se produire l'évènement le plus important de ma vie: mon mariage.

Je fus accueilli à Sedan aussi cordialement qu'à Bar le Duc. On disait les Sedanais très réservés et de relations difficiles. Je ne sais qui a pu leur faire cette réputation, si ce n'est que les armes de la ville comportent un sanglier, animal fort bourru.

Je ne rencontrai que des gens aimables et ,au bout de quelques jours, j'étais reçu partout, même dans les maisons passant pour être les plus fermées. Les invitations à la chasse, à d'innombrables bals, soirées et diners étaient journalières. La saison mondaine cet hiver là, fut très animée et j'y pris la part la plus active. C'est ainsi que je rencontrai une charmante jeune fille. Raconter mon mariage m'entraînerait au delà des limites permises. Et puis au bout de 36 ans de ménage, au seuil de la vieillesse si même on n'y est pas entré tout à fait, ces souvenirs sont à la fois très doux et très mélancoliques. Et encore, apprendrai-je quelque chose à mes enfants. Ne savent-ils pas tout ce qu'ils doivent à leur mère.

Bref, après d'heureuses fiançailles, le mariage eut lieu à Sedan, le 23 septembre 1897. Alice Benoist venait d'avoir 19 ans née à Carignan le 17 juillet 1878. Sa famille était une des plus honorables et des plus considérées de la région. Son père,

Ludovic Benoist était originaire de Rosières en Santerre (Somme) où il était né le 16 mars 1843. Sa famille était nombreuse, 12 enfants, son père avait été notaire, puis juge de paix. Il était clerc de notaire, quand le hasard de la vie l'amena dans les Ardennes. En 1868, il reprit à Carignan l'étude de notaire de Me Davanne, et il épousa la fille, Lucie Davanne, née en novembre 1851. Le mariage eut lieu au mois d'août 1869. Du côté des Benoist comme du côté des Davanne et des Drappier ( famille de la grand mère Davanne) on voit beaucoup de notaires et hommes de loi. De tous les côtés donc, ce sont des professions juridiques et, si l'atavisme n'est pas un vain mot, il n'est pas étonnant qu'Adrien soit doué pour le barreau .

M et Mme Benoist, mes beaux parents, étaient d'excellentes gens. Leur tournure d'esprit, leur mentalité, leurs goûts, leurs tendances, leurs aspirations, leurs buts dans la vie étaient ceux que j'ai déjà décrits plusieurs fois, ceux des admirables classes moyennes du 19° siècle: vif attachement au devoir, amour de la famille, correction de la vie, haute honorabilité sociale, souci de faire de leurs enfants ce qu'ils avaient été eux-mêmes.

Que tous et en particulier mes enfants, portent à leur souvenir le respect qu'il mérite.

M. Benoist vendit son étude en 1890; il s'installa alors à Sedan, 2 place Turenne, en passant de longues vacances à Carignan dans la maison familiale.

Les Benoist avaient une très belle fortune, venue dans son

Not de M. Louis  
Vadoul en 1897:  
300000 f.

principe de la famille Davanne, et augmentée par les économies du ménage. Cette fortune, nous ne pourrions malheureusement pas la transmettre intacte à nos enfants. Les bouleversements de la guerre l'ont considérablement diminuée, comme toutes les fortunes bourgeoises; les exigences d'une vie à maintenir, des charges de famille ont contribué aussi à l'écorner.

Madame Benoist avait eu une soeur, Alice, morte à seize ans, en 1874, et un frère Charles Davanne, jeune homme remarquablement doué et promettant beaucoup; qui mourut le 12 septembre 1884, enlevé prématurément pour avoir voulu mener de front, avec une fougue égale, le travail et le plaisir.

Mes beaux parents avaient un autre enfant, Charles Benoist, né à Carignan, le 11 août 1875. Il a fait son droit à Nancy jusqu'au doctorat et ensuite il s'est laissé aller et ne s'est pas décidé à prendre une profession, ce qui est toujours regrettable pour un homme. Mais il avait des goûts d'une simplicité toute spartiate, il n'avait pas d'ambition, il aimait sa tranquillité, détestait les complications; peut-être après tout, était-il un sage. Il vécut seul à Carignan, jusqu'à la guerre; il fut mobilisé comme territorial d'une vieille classe; réformé, il reprit du service et devint officier de <sup>d'Administration</sup> ravitaillement. Après la guerre, il ne voulut plus retourner à Carignan, en 1920, il acheta une grande et belle propriété à Gondreville près de Toul; en 1929, il la vendit et s'installa alors à Nancy, 56 rue du Général Custines. Charles Benoist est un excellent garçon, avec lequel nous avons les relations les plus cordiales.

Ma dernière lettre à maman  
et  
sa réponse.

COUR D'APPEL  
DE COLMAR  
CHAMBRE DÉTACHÉE  
DE METZ

Le Noirmout, 15 juillet 1958  
METZ, LE

Ma chère Maman.

Tu auras après demain 80 ans.

Je ne veux pas, bien que nous ne soyons pas  
habitués à nous souhaiter nos anniversaires de  
la famille, l'air de passer cette date qui marque  
sans le dire combien nous pensons à toi et  
soumes de cœur avec toi. Il n'est de te dire  
que nous y ajoutons également tous nos vœux.  
Quelle somme de joies, de peines, de satisfactions  
et d'épreuves se tiennent accumulés en une

épistolaire - Tout cela se l'évoque, crois le  
bien, en le mettant ce mot. Nous avons, au  
moins, cette satisfaction d'être tous restés si  
proches les uns des autres et quant à moi, elle,  
à un âge déjà avancé, de le considérer toujours  
comme la chère petite maman que tu étais, lorsque  
j'étais enfant.

Nous sommes arrivés à La Ferme  
avant hier soir après nous être arrêtés pour dîner  
à Raon. Maggy Brougniant avec ses enfants et  
les petits Colombiers nous a accompagné jusqu'à  
Tarnis. J'ai samedi à Raon cherché Philippe  
Brillard et Bernard Brougniant qui viennent  
samedi pour ici. Marguerite, Maggy, <sup>et Brillard</sup> et ses enfants  
Jeanette et son mari, leurs enfants, Malon et même  
Georges doivent en grande bande venir dîner à  
La Ferme le 26. Une vraie réunion! Adieu.

COUR D'APPEL  
DE COLMAR

METZ, LE ..... 19

CHAMBRE DÉTACHÉE  
DE METZ

2

Nous attendons Marie - Pauline  
que nous allons chercher, à soi à Colmar.  
Je la suppose ravie de son succès - Je  
peux que, pendant les 15 jours qu'elle  
va passer à la Terren, elle sera la vache  
au pré et se reposera bien - Elle en a bien  
besoin.

Bernard se porta comme un  
charme - Il a admirablement supporté le  
changement d'air et est tout vaillant -  
Annette joue les tante nourrices avec



e'légance. Pas de nouvelles de  
Clanch depuis 99 jours. Je la  
suffise à Tamazanet. Rien de  
Jean-Jacques, non plus, depuis un moment.

Nous t'écrirons régulièrement  
pour te donner de nos nouvelles -

Nous nous réunissons tous,  
Ma chère maman, pour t'embrasser de  
tout coeur -

Abel-Ladame



vous êtes nombreux les haut  
il doit se faire gater par tout  
le monde. Les chroniqueurs me  
disaient j'en ai qui il continuait  
à rester très sage.

J'ai vu il y a quelques jours  
l'avis de décès de Dieckhoff.  
On l'a enterré à Laminant.  
J'avais su qu'il était successeur  
mais je ne croyais pas à ce  
point je vais écrire à Berthe...  
le ne valait pas le peine de  
quitter L'Eschbourg. Le retraite et  
ce changement de résidence ont  
du lui être néfastes. Il a encore  
été une victime de sa belle Mère.  
Je penserai bien à vous pendant  
votre voyage et je souhaite que le  
temps continu à rester aussi bon  
pour vous, Lande et le petit au  
Noir mort. Car vous êtes arrivés cette  
année. Maintenant que Ed. S. a  
divorcé son ex-amen que vont  
ils décider ou au moins leur famille  
encore avec tous mes respec-  
tueux à vous et vous.

Madame Benoist était une femme très active, très mondaine; elle paraissait avoir une santé superbe. Dans les premiers mois de 1907, elle fut prise assez brusquement de crises d'urémie. Tout traitement fut inutile et elle mourut le 24 décembre 1907 à 56 ans .

Son mari vint, en 1909, se fixer près de nous à Nancy, 11 rue de Metz. Il eut une très belle vieillesse, il mourut le 27 janvier 1917.

Notre séjour à Sedan ne devait pas se prolonger très longtemps après notre mariage. Les nominations judiciaires avaient été très nombreuses cette année là et j'étais devenu, au bout de quelques mois, le plus ancien Substitut. Le 30 octobre 1897, je fus nommé Procureur à Bar le Duc; c'était mon tour, mais j'obtenais un poste de choix. Je n'avais pas encore 28 ans; j'étais, de beaucoup, le plus jeune procureur de France, et j'avais la chance de retourner à Bar, ville que j'aimais et où j'étais connu.

Ma femme et moi avons conservé de notre séjour à Bar un souvenir très vif; c'était le temps de notre jeunesse. Et puis deux de nos enfants, Adrien et Marguerite, sont nés à Bar. Nous avons pu trouver une maison assez agréable, rue Saint Urbain 27. Certaines des amicales relations que nous nous étions faites à Bar durent encore aujourd'hui, au bout de trente ans. Nous n'étions pas du tout pressés de quitter Bar où nous nous trouvions fort bien, avec de bons amis et un tribunal très bien composé. Aussi est-ce sans enthousiasme que j'accueillis la proposition de mon

cousin André, alors au ministère de la Justice, de me faire nommer Procureur à Verdun. C'était un tribunal de seconde classe, l'avancement était sérieux, très avantageux, l'occasion était inespérée; malgré mes regrets, je ne pouvais la laisser passer et, le 28 mai 1902, je fus nommé Procureur à Verdun. J'y trouvai une vie beaucoup moins agréable qu'à Bar. Le Parquet n'avait pas de Substitut; les collègues, fort braves gens par ailleurs, étaient très originaux, les relations moins étendues, les civils étaient perdus dans une très nombreuse garnison. Bref, mes sentiments sur mon séjour à Verdun sont assez partagés.

Trois ans après, une question très importante pour mon avenir se posa. J'étais très jeune, j'étais arrivé extrêmement vite à un poste déjà important, j'étais très bien noté et je pouvais faire une belle carrière. Mais il aurait bientôt fallu quitter la région, chercher n'importe où un avancement, intriguer pour l'obtenir, mener la vie errante du fonctionnaire qui veut avancer.

«N'était-il pas préférable de s'établir à Nancy, de n'en pas bouger et de se contenter de l'avancement qui serait possible sur place. Après quelques hésitations, nous adoptâmes ce dernier parti, avec l'assentiment de nos deux familles.

Ai-je eu tort, ai-je eu raison ? Il est bien certain que je serais depuis longtemps chef de Cour si j'avais continué ma carrière. Par contre, nous avons trouvé à Nancy, d'incontestables avantages, notamment pour l'éducation des enfants. Nous y avons vécu en famille, nous avons de bonnes relations, j'ai pu, mieux qu'ailleurs, satisfaire mes goûts d'étude et de recherches;

ma carrière a été, somme toute, honorable. Et puis, quand une décision a été prise après réflexion, les regrets sont inutiles. Je n'en éprouve d'ailleurs aucun.

Le 17 février 1905, sur ma demande, je fus nommé Juge au tribunal de Nancy. Nous pûmes trouver une très agréable maison, rue Palissot n° 1. Là, devait naître notre fille Loulette, le 5 avril 1906. J'euz quelque peine à me faire à mes nouvelles fonctions, elles m'intéressaient fort peu à côté de celles plus vivantes et plus absorbantes du Parquet. N'ayant pu me donner encore de nouvelles habitudes, je ne savais plus quoi faire de mes journées. Aussi est-ce avec une vive joie que je me vis nommer Juge d'Instruction, le 8 juin 1906; en fait, d'ailleurs, j'exerçais déjà ces fonctions depuis quelques mois.

Elles m'intéressaient énormément, elles étaient tout à fait dans mon tempérament; à n'en pas douter, je fus un bon juge d'Instruction. Toutefois, pour des raisons personnelles, je ne le restai que trois ans et, le 18 juillet 1909, sur ma demande, je redevins simple juge. L'habitude du métier était prise et, dès lors, je collaborai activement aux audiences.

Entre temps, décidé à rester à Nancy, nous avons acheté une maison, 25 rue de Boudonville, que nous avons pu avoir dans de très bonnes conditions, et nous nous y installâmes au mois d'octobre 1908. Nous habitons toujours dans cette grande et belle maison, trop grande maintenant que nos enfants sont mariés.

Notre existence pendant cette période ne présente rien de

particulier. Les enfants faisaient leurs études, ils grandissaient nous avions les relations habituelles des gens de notre classe. Nous passions les vacances, partie à Carignan, partie à Raon, comme depuis notre mariage. Comme distraction, quelques diners, réceptions mondaines, sans excès d'ailleurs, de temps en temps, voyages à Paris, séjours à la mer. Je continuais à chasser beaucoup, j'écrivais quelques articles, l'existence s'écoulait calme et sans évènement qui vaille la peine d'être noté.

Puis, vint la guerre. Sur cette période, je n'ai rien à dire. Dans mes souvenirs de guerre, dont tous les membres de la famille ont un exemplaire, on trouvera des renseignements très détaillés et très exacts.

J'aurais dû être nommé Conseiller à la Cour à la fin de 1914; la guerre interrompit les mouvements judiciaires et je ne fus nommé que le 26 juin 1917.

Après la guerre, la vie reprit assez semblable à celle du passé mais attristée par le souvenir des épreuves et des deuils. On ne prévoyait pas encore les bouleversements économiques qui allaient modifier tant de situations.

Nous possédions dans les Ardennes et la Meuse, plusieurs très belles fermes. Jusqu'en 1914, mon beau père et mon beau frère s'étaient occupés de leur gestion. M. Benoist était mort et mon beau frère ne voulut pas retourner à Carignan, ni continuer à s'occuper de nos propriétés qui étaient restées indivises. Il nous céda sa part moyennant une rente viagère. En février 1919, nous

particulier, les enfants faisaient leurs études, ils grandissaient  
 nous avions les relations habituelles des gens de notre classe.  
 Nous passions les vacances, partie à Carignan, partie à Raon  
 comme depuis notre mariage. Comme distraction, quelques dîners, ré-  
 ceptions mondaines, sans excès d'ailleurs, de temps en temps,  
 voyages à Paris, séjours à la mer. Je continuais à chasser beau-  
 coup, j'écrivais quelques articles, l'existence s'écoulait calme  
 et sans souci, qui vaille la peine d'être noté.

Sur cette période, je n'ai rien à dire.  
 Dans les années de guerre, dont tous les membres de la famille  
 ont un exemplaire, on trouvera des renseignements très détaillés  
 et très exacts.

*ci inclus  
 Testament  
 et acte de  
 Charles Benoist  
 qui donne  
 son Arrière*

J'aurais dû être nommé Conseiller à la Cour à la fin de 1914.  
 La guerre interrompit les mouvements judiciaires et je ne fus  
 nommé que le 26 Juin 1917.

Après la guerre, la vie reprit assez rapidement à celle du passé  
 mais atténuée par le souvenir des épreuves et des deuils. On ne  
 prévoyait pas encore les bouleversements économiques qui allaient  
 modifier tant de situations.

Nous possédions dans les Ardennes et la Meuse, plusieurs très  
 belles fermes. Jusqu'en 1914, mon beau père et mon beau frère  
 étaient occupés de leur gestion. M. Benoist était mort et mon  
 beau frère ne voulut pas retourner à Carignan, ni continuer à  
 s'occuper des propriétés qui étaient restées indivises. Il nous  
 céda sa part moyennant une rente viagère. En février 1919, nous



primes la résolution de vendre les fermes et en tirâmes un prix qui semblait alors avantageux. Ce fut une grosse erreur économique.

*(En réalité cette faute nous a ruiné - Mon père est certainement  
mieux fait d'entretenir tout le corps de ballet de l'Opéra - Ce corps est  
coûteux mais cher)*

Mais il faut toujours apprécier les décisions au moment où elles ont été prises et, en février 1919, celle-ci semblait raisonnable. Les fermes avaient été abandonnées pendant cinq ans, elles exigeaient des réparations coûteuses, des soins de tous les jours, il était très difficile de trouver des fermiers dans les régions libérées, je ne connaissais rien de rien à ce genre d'affaires et je m'estimais incapable de m'y mettre, ce que je crois encore aujourd'hui être exact. Enfin on ne soupçonnait pas la chute du franc. Bref si la décision fut fâcheuse, elle semblait alors très justifiée. (non)

*En réalité mon père préférait couper et  
liquider des coupons plutôt que de discuter avec des fermiers, ce qui est, je le  
reconnais, pas le désir - mais - - -*

Le 23 octobre 1919, notre fils Adrien fut démobilisé et commença son droit; le 18 octobre 1920, notre fille Marguerite se maria.

L'existence devint peu à peu plus sévère, l'âge venait, la vie était infiniment plus coûteuse; tout en conservant une existence assez large, nous supprimâmes quelques unes de nos distractions, (voyages, réceptions), mais nous achetâmes une automobile de modèle modeste, il est vrai.

Mes distractions avaient changé. Très jeune j'avais eu une véritable passion pour la chasse; elle était mon principal, je pourrais presque dire mon unique plaisir. Pendant la guerre, la chasse fut bien entendu supprimée, les journées étaient longues, le travail judiciaire très peu actif; je me donnai alors tout

Note pour mes neveux et nièces.

au début de l'année 1919, après constatation des dégâts causés aux fermes par la guerre, j'ai proposé à vos parents, ne voulant pas ne charger de la remise en état de ces immeubles, de leur céder ma part indivise moyennant une rente viagère de 10000 frs.

L'offre était avantageuse pour eux, cette rente de 10000 frs étant inférieure à la moitié des revenus nets d'avant-guerre.

Le franc à cette époque valait encore vingt sous 02. L'on ignorait totalement que 5 ans plus tard il tomberait à deux sous pour se stabiliser finalement à quatre sous en 1928.

Si j'avais pu prévoir ce qui est arrivé je vous déclarerai franchement que j'aurais agi tout autrement et serais certainement demeuré propriétaire.

J'avais fait cette opération uniquement dans votre intérêt, ne voulant pas que plus tard vous puissiez me reprocher d'avoir forcé vos parents à vendre alors que l'on serait très bien, tout en ignorant la baisse future du franc, que les immeubles, surtout de l'importance de ceux-ci, se vendraient à ce moment à un prix bien inférieur à leur valeur réelle.

Or, quatre jours après, votre père vendait en bloc, sans rien avoir dit un mot, sans m'avoir seulement consulté sur le prix, la totalité des immeubles à un marchand de biens de Toul, Benkeim, pour une somme totale de 400.000 francs.

En 1925, dix ans après, au moment de l'inflation ils avaient valeur au bas mot 1500.000 francs et aujourd'hui malgré la baisse se vendraient encore 1200.000 frs au minimum.

Donc, si dans ma succession et celle de votre mère <sup>vous trouvez</sup>  
survont, un million de moins que ce que vous <sup>devez</sup>  
réellement trouver, prenez-vous en uniquement à  votre père  
et non à moi.

J'ai cru faire cette opération dans votre intérêt, lui, pour  
s'éviter un peu de peine, l'a payé, craint de vous léser  
lourdement.

Vous perdez un million par sa faute.

mettez-vous bien ça dans la tête et ne l'oubliez jamais.

Blanc

Vos parents ayant accaparé dans la mobilisation de vos parents  
tout ce qu'il y avait de bien, le mien a une valeur minime et l'a mis  
pour vos autres intérêts.

C'est pourquoi j'en ai disposé.

La compensation vous est en argent d'ailleurs celui des cousins Pol.

Blanc

Cette note avait été écrite en 1934.

Revue en 1944 je la maintiens. Ce n'est pas un million que vous perdez mais  
en raison de la baisse de l'argent c'est 4 à 5 millions.

1955. Ce n'est plus 1 ni 5 mais 250 millions au moins de perdus -

A. J.

B

Copie du testament de Ch. Bessier, 56 rue Général  
Custine à Nancy, et notes du même pour le notaire  
Kroyer David, notaire à Sedan, en l'absence de l'authenticité

---

Duplicata

Madame Veuve Lagrandeur demeurant à Nancy, 56  
rue du Général Custier, a déposé dans son coffre  
au Comptoir d'Escompte de Liégeois, (coffre 2 comp. 18)  
soixante deux mille  
72000 francs en billets de banque enfermés dans une enveloppe  
cachetée et un paquet renfermant 2 montres en or une d'homme  
et une de femme et 405<sup>+</sup> (quatre cent cinq francs) en or.  
et dans le coffre (6 comp. 15) un paquet de titres au porteur  
dans une chemise à son nom.

Madame Lagrandeur a été fixée le 12 juillet 1941  
remboursée de ses 72000 fr. retirés du coffre de Liégeois par son gendre  
M<sup>r</sup>: Dischbourg et vici à son compte à la B. S. C. L. à Nancy,  
par un chèque de 72000<sup>+</sup> payé le 16 mai 1945. Les titres au porteur lui  
ont été remis en mai 1943  
et les montres et l'or sont actuellement aux  
mains de sa fille M<sup>me</sup> Dischbourg  
à Liégeois.

Nancy 5 juin 1945.

Madame Veuve Louis Lagrandeur a déposé dans  
son coffre (n. 18 coffre 2) au Comptoir d'Escompte de  
Liégeois un paquet ficelé contenant:  
Deux montres en or avec leurs chaînes.  
Quatre cent cinq (405) francs en pièces d'or  
trois boîtes en or.

17 Septembre 1940.

1<sup>re</sup> page

Duplicatum de mon testament fait le 25 Novembre 1941 à Nancy.

Testament de Charles Benoist, 56 rue Général Custine.  
Nancy.

Tout testament fait par moi antérieurement au vingt cinq novembre mil neuf cent quarante et un (1941) est révoqué.

Par le présent testament j'institue comme légataire universel de mes biens mon neveu Adrien Saboul, avocat à la Cour d'appel de Nancy, demeurant en cette ville, 24 place de la Carrière, à charge par lui d'acquitter les legs particuliers énumérés ci-dessous, nets de toutes charges et droits fiscaux.

En conséquence, je lègue.

- 1<sup>o</sup> à Madame Berthe Lagrandeur, épouse de M<sup>r</sup> Marius Dieschbourg, capitaine - chef de musique anciennement au 158<sup>e</sup> R.I. en garnison à Strasbourg et demeurant actuellement à Limoges (H<sup>te</sup> Vienne), 9 rue du Marpas, une somme de soixante quinze mille francs (75.000).
- 2<sup>o</sup> à Monsieur Robert Lagrandeur, actuellement prisonnier en Allemagne, instituteur, anciennement à Frouard, (M et M), et dont la femme, institutrice, est domiciliée à Pierre-la-Treiche, une somme de soixante quinze mille francs (75.000).

- 3<sup>o</sup> à Monsieur Roger Lagrandeur, actuellement prisonnier en Allemagne, adjudant-chef au 3<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied et antérieurement au 35<sup>e</sup> R.I. Domicilié

2<sup>e</sup> page

à Belfort, 5 rue Port-Arthur, une somme de cent cinquante mille francs (150.000).

4° à Madame Marie Lorin, veuve de Louis Lagrangeur, domiciliée à Nancy, 56 rue Général Custine, une somme de trente mille francs (30.000) et jusqu'à sa mort une rente viagère annuelle de six mille francs (6.000) payable trimestriellement.

Je laisse également à Madame Lagrangeur la jouissance pendant une année à dater du jour de mon décès de la maison que j'habite actuellement à Nancy, 56 rue Général Custine.

Les contributions, assurances et charges, seront payés par ma succession.

Je lègue en outre à Roger Lagrangeur, ci-dessus nommé, la totalité des meubles, meublants m'appartenant se trouvant dans la dite maison, à l'exception, toutefois des portraits de famille qui resteront la propriété de mon neveu Adrien Sadoul.

Dans ce mobilier, sa mère M<sup>me</sup> Veuve Lagrangeur prélèvera également une chambre à coucher à sa convenance, de même que sa sœur, M<sup>me</sup> Dieckbourg, M<sup>me</sup> Lagrangeur choisissant en premier lieu.

Son frère Robert Lagrangeur prendra les meubles et livres se trouvant dans mon bureau au premier étage - le coffre fort ayant été vidé de son contenu - et aussi la bibliothèque et les livres se trouvant dans une chambre du second étage.

3<sup>ème</sup> page

Tous les autres meubles meublants reviendront à Roger Lagrandeur ainsi que mes vêtements, linge, vaisselle, verrerie et argenterie, de même le vin se trouvant à la cave.

Je nomme comme exécuteur testamentaire Maître Roger David, notaire à Sedan (ardennes).

Il recevra à titre d'indemnité une somme de vingt-cinq mille francs (25.000) pour couvrir les frais et les déplacements que lui occasionneront cette charge.

Mes obsèques se feront dans la plus stricte intimité. Aucune cérémonie n'aura lieu à Nancy et mon corps transporté directement au cimetière de Carignan sera inhumé dans le caveau de famille.

Si le curé consent à donner une bénédiction au cimetière se n'y voit pas d'inconvénients, s'il fait des difficultés inutile d'insister.

Fait, parfaitement sain d'esprit, en mon domicile à Nancy le vingt-cinq novembre mil neuf cent quarante et un (25 novembre 1941).

Benoit

Charles Benoit  
56 rue Général Custine  
Nancy.



Duplicata du testament de Charles Beauvost, demeurant à Nancy, 56 rue  
du Général Custine. En cas de disparition de l'original le duplicata  
sera la loi de testament.

Tout testament fait par moi antérieurement au vingt cinq Novembre  
mil neuf cent quarante et une (1941) est révoqué.

Par le présent testament j'institue comme légataire universel de mes biens  
mon neveu Adrien Sadoul, avocat à la Cour d'appel de Nancy, demeurant en  
cette ville, 24 place de la Carrière, à charge par lui d'acquiescer les legs  
particuliers énumérés ci-dessous, nets de toutes charges et droits fiscaux.

En conséquence je lègue:

- 1<sup>o</sup> à madame Berthe Lagrandeur, épouse de M<sup>r</sup> Marius Dieschbourg, capitaine -  
Chef de Musique anciennement au 158 R.I. en garnison à Strasbourg et demeurant  
actuellement à Limoges (H<sup>te</sup> Vienne), 9 rue du Manpas, une somme de soixante-quinze  
mille francs (75.000).
- 2<sup>o</sup> à Monsieur Robert Lagrandeur, actuellement prisonnier en Allemagne, instituteur  
anciennement à Frouard (M et M) et dont la femme, institutrice, est domiciliée  
à Pierre-la-Triche, une somme de soixante quinze mille francs (75.000).
- 3<sup>o</sup> à Monsieur Roger Lagrandeur, actuellement prisonnier en Allemagne, adju-  
vant. Chef au 3<sup>e</sup> Bataillon de chasseurs à pied et antérieurement au 35<sup>e</sup> R.I.  
Domicilié à Belfort, 5 rue Lort. Arthur, une somme de cent cinquante mille francs,  
(150.000)

- 4<sup>o</sup> à madame Marie Lorin, veuve de Louis Lagrandeur, domiciliée à Nancy, 56 rue  
Général Custine, une somme de trente mille francs (30.000) et jusqu'à sa mort  
une rente viagère annuelle de six mille francs (6000) payable trimestriellement.

Je laisse également à madame Lagrandeur la jouissance pendant une année  
à dater du jour de mon décès de la maison que j'habite actuellement à Nancy,  
56 rue Général Custine.

Les contributions, assurances et charges seront payés par ma succession.

Je lègue en outre à Roger Lagrandeur, ci-dessus nommé, la totalité des meubles  
meublants ni appartenant se trouvant dans la dite maison à l'exception, toutefois,  
des portraits de famille qui resteront la propriété de mon neveu Adrien  
Sadoul.

Dans ce mobilier, sa mère, M<sup>me</sup> Léone Lagrandeur prélèvera également une  
chambre à coucher à sa convenance, de même que sa sœur, M<sup>me</sup> Diezschbourg  
M<sup>me</sup> Lagrandeur choisira

le coffre-fort ayant  
été vidé de son contenu

Bl.

Dans mon bureau au premier étage et aussi la bibliothèque et les livres  
se trouvant dans une chambre au second étage.

Tous les autres meubles, mobiliers reviennent à Roger Lagrandeur ainsi que mes  
vêtements, linge, vaisselle, verrerie et argenterie de même le vin se trouvant  
à la cave.

Je nomme comme exécuteur testamentaire Maître Rogue David, notaire à  
Sedan (Ardennes).

Il recevra à titre d'indemnité une somme de vingt-cinq mille francs (25.000) pour  
couvrir les frais et déplacements que lui occasionnera cette charge.

Mes obsèques se feront dans la plus stricte intimité. Aucune cérémonie n'aura lieu  
à Nancy et mon corps transporté directement au cimetière de Carignan sera  
inhumé dans le caveau de famille.

Si le curé consent à donner une bénédiction au cimetièra je n'y vois pas d'incon-  
vénients, s'il fait des difficultés inutile d'insister.

Fait, parfaitement sain d'esprit, en mon domicile à Nancy le vingt-cinq  
Novembre mil neuf cent quarante et un (25 novembre 1941).

Un renvoi approuvé.

Bl.

Bl.

Charles Benoist  
56 rue Général Leskin  
Nancy.

entier à des travaux littéraires et surtout historiques. Le goût exclusif de ces travaux me prit et en vint à m'absorber complètement, tant et si bien qu'après la guerre, pour ne pas les abandonner, je renonçai à la chasse. Comme distraction, j'avais pris aussi l'habitude du jardinage et le goût des fleurs.

J'ai écrit pas mal de choses et j'en ai publié une bonne partie; je donnerai à part la liste de mes ouvrages.

Mes descendants, s'ils ont la curiosité de les lire, en retrouveront sans doute quelques uns dans de vieilles armoires; ils sont tous déposés à la bibliothèque de Nancy.

Les travaux sont l'oeuvre des moments de loisirs; il va de soi qu'ils ne me font pas négliger mes obligations professionnelles. Les fonctions de Conseiller à une Cour d'Appel sont certes intéressantes, mais elles ne suffisaient pas à mon activité. Mise à part la présidence de la Cour d' Assises où j'avais acquis une certaine réputation, j'en eus au bout de quelques années et, pour employer une expression très vulgaire, par dessus la tête et j'envisageais presque de prendre ma retraite, d'autant plus qu'un échec assez inexplicable à une présidence de Chambre en 1924 m'avait tout à fait découragé. Enfin, un peu tardivement, je fus nommé Président de Chambre, le 6 juin 1928, et je repris bien vite goût à mes fonctions.

Entre temps, le 26 décembre 1927, j'avais été fait Chevalier de la Légion d' Honneur.

Il est possible que je termine ma carrière comme Premier Président. Il est possible aussi que les circonstances ne s'y

prêtent pas. Dans l'une ou l'autre de ces alternatives, je resterai philosophe; je m'en consolerais en pensant que j'ai été un bon magistrat. Je crois même pouvoir dire que j'ai à la Cour et dans la région une situation morale et intellectuelle qui dépasse l'importance de mes fonctions.

Mon activité dans des occupations assez différentes, mes publications, la présidence de groupements divers, une certaine facilité de plume et de parole y sont certainement pour beaucoup.

J'en ai fini. Que toute la famille d'au jourd'hui, que les descendants qui liront plus tard la prose d'un ancêtre disparu lui pardonnent d'avoir un peu trop longuement parlé de lui-même. *et aussi d'avoir dit un peu trop de bien de lui-même -*

Liste de mes publications

-----

- Les Crimes des Cardinaux ( Albin Michel Paris 1926 )  
 L'assassinat de la Présidente ( Berger Levrault 1928 )  
 Les Crimes des Paroches (Froment-Verdun )  
 La vie judiciaire en pays envahi.  
 Le coq de bruyère.  
 Le Magistrat d'autrefois et celui d'aujourd'hui.  
 A travers le Palais de Justice.  
 Verdun - (Album illustré par Huen)  
 Discours à l' Académie de Stanislas ( 1933 )  
 Divers discours notamment ceux à l'association des anciens  
 élèves du Lycée dont je suis le Président (Annuaire à par-  
 tir de 1929).  
 Articles dans la revue cynégétique de l' Est avant 1914, et  
 surtout dans le Pays Lorrain ( La table générale de 1926 en  
 donne la liste. Voir ensuite les tables annuelles ).  
 Sur Raon l' Etape et la région.  
 La guerre dans les Vosges.  
 Raon l' Etape et l'Invasion.  
 Les drames de la vallée de Celles.  
 Raon l' Etape dans les temps anciens.  
 La vie au 18° siècle.  
 Il y a cent ans.  
 De 1848 à 1870.  
 La guerre de 1870 et l'occupation allemande.  
 De 1870 à 1914.



*Le Bureau de la Rue de Bondouville*



Photographie prise sur le poron  
de notre maison; 25 rue de Boudonville  
au moment du départ pour l'église.  
Mariage de Loulette  
18 Juin 1934



1915.  
Madame Louis Lachoul





Vue prise au maximum pincant  
ma conférence du 6 septembre 1936  
sur l'affaire de Veraucourt.

Ardez  
RUMIERE

(par Léonard)

Silhouette amusante de Souffrière tient à  
signaler que la tache blanche du remus de la tête  
provient d'un effet de lumière et non d'une calvitie.  
Il a enca tout ses cheveux. De plus, bien qu'il ne soit pas  
du tout antisémite, il fait remarquer qu'il n'a pas  
la tête de nègre juf que lui donne la photographie.



LOUIS SADOUL

*Président de Chambre à la Cour d'Appel*

*Nancy*

*25 rue de Boudonville*

Le 27 Mars 1945

Monsieur le Comissaire.

Actuellement en convalescence à  
Nancy après Clemure, ma présence au concubinage.

1°) l'Avant de lui par voie en vertu de l'Art  
264 du rôle Sel.

2°) l'Avant de lui par voie en vertu de l'Art  
78 A du rôle N° 2-7.

Je me permets à cet égard de formuler auprès de  
vous une réclamation concernant chacune des avantures.

Les Autorités Allemandes m'ont arrêté le 15 Nov 1942  
et m'ont libéré le 15 Janv 1943. Cette liberté relative, n'étant que  
provisoire et de la très peu de temps, de mai 1943, jusqu'à l'instant  
que j'ai été l'objet d'un nouveau arrestation, j'ai dû quitter  
mon domicile et abandonner l'exercice de ma profession pour vivre  
de la clandestinité jusqu'à la libération.

Je me suis vu, de mai 1943, républicainement  
fait mettre en cage par le conseil de l'Ordre des Avocats.

De ces conditions il me paraît difficile d'être  
imposé.

1°) Au titre de la patente et de la taxe sur la valeur  
des loyers professionnels homologués 1944 en vertu de l'Art 264 du rôle Sel

200/ d'être un parti au total des lettres de  
protection ou non commercial, ce vertu de l'art 7 & D de 20<sup>le</sup>  
N<sup>o</sup> 2.7 tant pour l'année 1943 que pour l'année 1944.  
Au cours de laquelle il a été impossible d'exercer ses professions.

Persuadé que ces explications et notes éclaircissent  
complètement ses motivations, je ne doute pas que vous  
ne soyez en mesure de lui faire droit.

Ainsi que les observations ci-dessus, objet de  
la présente réclamation.

V<sup>e</sup>

19

Au printemps de 1936 mon père tomba subitement malade de crises stomacales et intestinales qui nous inquiétèrent vivement. Les médecins lui conseillèrent et il fit une cure à Pourbeus en juillet. Il passa ensuite ses vacances à Raon à se reposer.

En octobre, à la rentrée judiciaire il semblait parfaitement rétabli et reprit ses multiples occupations professionnelles, et autres, sans la moindre fatigue apparente.

Hélas au début de février 1937 il contracta une grippe qui tourna à tous sauts garantis. Il continua à vaquer à ses occupations, à tenir ses audiences et ne se décida à consulter qu'après quelques semaines. Très rapidement les médecins constatèrent la gravité du mal. Bien qu'il fût encore, mon père était atteint de la tuberculose des vieillards. La grippe initiale, légère s'aggrava et dégénéra en congestion pulmonaire. Au milieu du mois de mars mon père s'affaiblit et déclina rapidement. Il mourut le samedi de Pâques 1937 - le 27 Mars à 9h du soir.

La mort de mon père fut très douce et à aucun moment il ne se rendit compte de la gravité de son état. Ce fut un grand bonheur pour lui et pour les siens. Mon père, qui pourtant n'en avait jamais abusé, adorait la vie et souhaitait une longue vieillesse.

La mort inattendue causa à Nancy et dans toute la région lorraine une vive émotion et donna lieu à d'innombrables et émouvants témoignages de sympathie auxquels s'associaient toute les classes sociales.

À ce sujet les articles nécrologiques parus dans la presse ainsi que dans différents bulletins sont suffisamment éloquents pour qu'il soit inutile d'insister. Ils sont simplement la justification de l'attachement de toute une population, pendant, en cette année 1937, profondément troublée et divisée, à un homme de bien et de devoir, dont le profond désintéressement était connu de tous.

---

Les souvenirs de famille auxquels j'annexe cette note, que je veux objective comme eux, ont été écrits par mon père en 1933, quatre ans avant sa mort. En ces quatre ans, aucun événement particulier, en dehors de naissances heureuses, que je note par ailleurs, ne se produisit dans la famille. Mon père vécut comme il avait toujours vécu, tranquille, simple et bon, se consacrant à ses fonctions et aux nombreuses sociétés dont il assurait la présidence. Son grand plaisir, il le trouvait dans nos réunions de famille, entouré de ses enfants et de ses petits enfants, soit à Nancy, soit de préférence à Raon dans la vieille maison de famille pendant les vacances en août et en septembre.

Le 8 décembre 1936 pour la dernière fois il réunissait tous les siens à la fête traditionnelle de la St Nicolas dans la maison de la rue de Boudonville. Le 1<sup>er</sup> janvier 1937, il présida notre dernier repas de famille. Le jour là, il était gai, enthousiaste, plein de vie. Rien ne laissait prévoir que quelques semaines plus tard, il ne serait plus.

La carrière de mon père, ainsi qu'il le dit lui-même, fut honorable. Elle aurait dû certainement être plus belle. Il n'est pas douteux, en effet, que bien qu'il ayant volontairement entravé en se faisant nommer Juge au Tribunal de Nancy en 1905 et en décidant de ne plus accepter d'avancement que sur plan, il avait fini <sup>du</sup> Premier Président de la Cour d'Appel de Nancy. Ces évènements en décidèrent autrement et je n'y suis personnellement pas étranger.

Très rapidement après la guerre, je me mis à faire de la Politique et une Politique violemment hostile aux partis de gauche (Cartel et Front Populaire). À partir de 1924 je fus de toutes les manifestations nationales et mon père, qui, lui, restait en dehors de la lutte, et même parfois désapprouvait ma fougue, fut fâché.

En 1931, à la suite du décès de mon oncle Charles Vadoul, je me présentais au Conseil général dans le canton de Ram l'Étape. La campagne fut d'une violence inouïe. Elle se termina d'ailleurs par un échec. Je fus battu à 500 voix sur 4000 électeurs par un Jeune Radical-Socialiste avare, Maire de Ram l'Étape Charles Weill. Mais au cours de cette campagne, je fus combattu par le Député d'Épinal en personne : Marc Rucart, que j'eus par la suite l'occasion de retrouver comme adversaire dans de nombreuses réunions publiques et contradictoires. Or, après les élections Front Populaire de 1936, Marc Rucart devint le Gardien des Sceaux du Gouvernement Léon Blum. Par un hasard curieux dans cette période de juin 1936 à mai 1937 la Première Présidence de la Cour d'Appel de Nancy fut deux fois vacante. Bien entendu le Gardien des Sceaux Rucart ne nomma pas le Président Louis Vadoul.

Il fit mieux.

à deux reprises, en juin 1936 et en janvier 1937 il refusa à mon père la croix de la Légion d'Honneur pour laquelle il était proposé par le Chef d'un resort auquel il appartenait depuis 42 ans et d'une Cour à laquelle il siégeait depuis 20 ans. "Je n'accorderai jamais rien," dit le Gardien des Sceaux, "à un membre de la famille Vadoul".

Le seul regret que j'éprouve est que mon père, qui pourtant était un modeste et n'attachait aux honneurs que l'importance qu'ils méritaient, a été très réellement peiné de ce qu'à juste titre il considérait comme une injustice. Sans cette diatribe dans le ~~document~~ à laquelle j'ai collaboré dans les derniers jours de sa vie, je considérerais cet acte sectaire d'un adversaire comme le plus beau témoignage de l'utilité de la campagne que je mène avec quelques uns de mes amis contre les thèses marxistes en Lorraine.

À la suite de son décès, ayant constaté l'influence morale certaine de mon Père dans tous les milieux en Lorraine, le Gardien des Sceaux Recart manifesta l'intention de venir valuer son argent. Ma Mère, sans même me consulter, fit répondre au Ministère de la Justice que s'il avait l'audace de se présenter chez elle, elle se venait dans la réunité de le mettre à la porte - ou plutôt de le faire mettre à la porte par ses domestiques.

29 septembre 1937

Marie-Louise



Madame LOUIS SADOUL ;  
Monsieur ADRIEN SADOUL, Avocat à la Cour d'Appel, et Madame ADRIEN SADOUL ;  
Madame ROBERT BRONGNIART ;  
Monsieur et Madame RENÉ BRULLARD ;  
Monsieur JEAN-JACQUES SADOUL ; Mesdemoiselles CLAUDE et MARIE-PAULE SADOUL ;  
Messieurs JACQUES et CLAUDE BRONGNIART ;  
Mademoiselle FRANÇOISE BRONGNIART ;  
Monsieur DOMINIQUE BRULLARD ;  
Madame CHARLES SADOUL ;  
Monsieur CHARLES BENOIST ;  
Madame LUCIEN SADOUL ;  
Monsieur et Madame GEORGES SADOUL ;  
Monsieur et Madame JEAN COLLOMBIER et leurs Filles ;  
Monsieur PAUL SADOUL ;  
Mademoiselle MADELEINE SADOUL ;  
Monsieur PAUL SADOUL, Procureur de la République, à Épinal, et Madame PAUL SADOUL ;  
Madame DEVALLÉE ;  
Madame GRIVET ;  
Madame LOUIS SÉROT ;  
Madame LOUIS SADOUL-CHASTELAIN ;  
Monsieur l'Abbé PIERRE SÉROT, Curé de Bacourt ;  
Messieurs JEAN et PAUL SADOUL-CHASTELAIN ;  
Les Familles PASDELOUP, TISSERAND, PHILIPPOTEAUX, DEHAYE, TABARY, QUENEL, GIAUME, DRAPPIER, VILFROY, DAVID, STACKLER, QUINCHEZ, MANET, LOMBARD-STACKER, REINHARDT et SURCOUF,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

## Monsieur LOUIS SADOUL

Président de Chambre à la Cour d'Appel  
Chevalier de la Légion d'honneur

leur Époux, Père, Beau-Père, Grand-Père, Beau-Frère, Neveu, Oncle, Grand-Oncle et Cousin, décédé à Nancy, à l'âge de 67 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, le 27 mars 1937.

Un service religieux a été célébré à Nancy, en l'église Saint-Vincent-Saint-Fiacre, sa paroisse, le 31 mars, à 9 heures.

A la suite de la cérémonie, le corps a été transporté à Raon-l'Étape (Vosges), où un second service a été célébré le 1<sup>er</sup> avril, à 10 heures du matin, en l'église paroissiale.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

25, rue de Boudonville, NANCY.  
24, place de la Carrière, NANCY.  
11, rue de Metz, NANCY.  
31, place d'Armes, VITRY-LE-FRANÇOIS.  
27, rue des Carmes, NANCY  
57, rue du Général-Custine, NANCY



Après le recul allemand - ( 1914-1918)

Raon l' Etape et la vallée de Celles.

*Les diverses publications sur Raon ont été réunies en un volume sous le titre: Une petite ville vosgienne (1934)*

Airien -----

Souvenirs de guerre (inédit). Il existe quelques copies dactylographiées. Je compte déposer l'une d'elles soit à la bibliothèque de Nancy, soit aux archives, avec interdiction de communiquer avant une époque que je fixerai.

La naissance d' Airien nous procura une grande joie, il fut le premier enfant de la nouvelle génération. Dans la famille, on n'avait jamais vu que des garçons; j'étais convaincu que j'aurais un fils; plus tard, quand il nous vint deux filles, j'étais éprouvé, sinon une déception, du moins une surprise assez vive,

suivant les habitudes de l'époque, nous primes nos nourrices, comme nous le fîmes plus tard pour nos autres enfants.

Airien s'éleva facilement et la plupart des maladies d'enfants lui furent épargnées, comme à ses sœurs d'ailleurs.

Déjà à Verdun, il alla dans un petit pensionnat et quand nous vîmes à Nancy, il entra au lycée dans une classe supérieure à la rentrée d'octobre 1905.

Dira qu'il fut un élève remarquable serait certainement exagéré, il avait l'esprit vif, mais son application laissait fort à désirer. Au mois de février 1906, voyant qu'il devait redoubler sa classe de 6<sup>e</sup>, nous l'envoyâmes en Allemagne à Alzey, près de Mayence, pendant près de six mois. Il fut plus tard

MES ENFANTS

---

Adrien Sadoul

né le 11 août 1898 à Bar le Duc

Avocat à Nancy

a épousé le 15 mai 1928 Renée Droit,

née à Nancy le 21 avril 1907

---

La naissance d' Adrien nous procura une grande joie, il était le premier enfant de la nouvelle génération. Dans la famille, je n'avais jamais vu que des garçons; j'étais convaincu que j'aurais un fils; plus tard, quand il nous vint deux filles, j'en éprouvai, sinon une déception, du moins une surprise assez naïve.

Suivant les habitudes de l' époque, nous primes une nourrice, comme nous le fimes plus tard pour nos autres enfants.

Adrien s'éleva facilement et la plupart des maladies d'enfants lui furent épargnées, comme à ses soeurs d'ailleurs.

Déjà à Verdun , il alla dans un petit pensionnat et quand nous vinmes à Nancy , il entra au Lycée dans une classe enfantine à la rentrée d'octobre 1905.

Dire qu'il fut un élève remarquable serait certainement exagéré. Il avait l'esprit vif, mais son application laissait fortement à désirer.- Au mois de février 1909, voyant qu'il devait redoubler sa classe de 6°, nous l'envoyâmes en Allemagne à Alzey, près de Mayence, pendant près de six mois. Il fit plus tard

d'autres séjours en Allemagne et était parvenu à parler très correctement la langue allemande. Il continua ses études, vaille que vaille. Le 15 juillet 1914, il partit pour l'Allemagne avec sa soeur Marguerite. Je raconte dans mon Journal de Guerre comment nous pûmes les faire revenir à temps.

Adrien passa avec succès ses deux baccalauréats en 1915 et 1916. Il s'y était assez convenablement préparé, mais il bénéficia aussi de l'indulgence qu'on ne pouvait refuser à des jeunes gens qui faisaient leurs études dans des conditions si anormales.

En 1914, nous n'aurions jamais supposé qu'il put prendre part à la guerre, nous nous félicitions même qu'il fût trop jeune. Mais le temps passait; lui, très enthousiaste, très patriote, s'impatientait de ne pouvoir partir encore. Ses baccalauréats passés, il avait 18 ans, nous ne nous crûmes par en droit de le retenir et il s'engagea, le 23 octobre 1916, au 85° regiment d'artillerie lourde à Dijon.

Nous espérions qu'il resterait au dépôt au moins jusque dans le milieu de l'été 1917, mais, fin février, en vue des offensives du printemps, on envoya au front tous les engagés volontaires.

J'ai bien souvent insisté auprès d'Adrien pour qu'il écrive ses souvenirs de guerre qu'il nous a souvent racontés avec verve et dont certains, s'ils ne sont pas de premier plan, seraient intéressants pour lui-même et sa famille.

Il ne s'est jamais décidé. Sans doute mes souvenirs de guerre donnent quelques détails, mais ils sont fragmentaires; je résume à grands traits ce qu'il fit pendant la guerre.

Le Gal Tanant Cdt le  
33<sup>e</sup> D. J. et moi, Aspicant au  
2<sup>e</sup> R<sup>t</sup> d'Asnières en octobre 1918  
Vaz l'Oise -

AS.

En février 1917, il resta quelque temps dans la forêt de Parroy, en avant de Lunéville, avec une batterie de 155 court, puis fin mars son régiment fut envoyé en Champagne et il prit part, un peu au nord de Reims, à l'offensive, dite offensive Nivelle, du 17 avril 1917. Ce fut une grande et meurtrière bataille et nous eumes alors de grandes angoisses.

Au commencement de mai, à la suite de mes démarches, il fut affecté au 88° régiment d'artillerie lourde, composé de canons à longue portée de 145, dans le groupe commandé par mon camarade Terver. Il eut encore la chance de revenir en Lorraine, à Dombasle et à Merviller, secteur tranquille. Au mois de septembre 1917, le groupe fut envoyé en Italie, sur le Corso, devant Goritz. On n'a jamais trop su ce que signifiait ce voyage, car en octobre, le 88° revint en France, à temps pour échapper au désastre italien de Caporetto.

Au mois de <sup>septembre</sup> décembre, prise de position à Verdun, au ravin de la Couleuvre. Bien que le temps héroïque de la bataille de Verdun fut passé, cette partie du front restait toujours très agité

Bientôt après, Adrien, qui avait été nommé brigadier, grade modeste qui lui causa beaucoup de fierté, fut désigné pour suivre les cours d'aspirant à l'école de Fontainebleau. Malgré sa nullité en mathématiques, il en sortit aspirant au mois de juin et il fut affecté au 23° régiment d'artillerie de campagne, 33° division, 17° corps.

le 18 juillet 1918, commence la grande offensive française; en août, le 23° est envoyé sur la Somme, 1ère armée, général Debenay et Adrien entre en ligne, le 25 août, à Rosières en

Santerre, c'est à dire, par un singulier hasard, au pays d'origine de son grand-père Benoist.

Il allait demeurer sur le front jusqu'au 11 novembre, jour de l'armistice et ne s'arrêter qu'après avoir passé la frontière belge, du côté de <sup>La Capelle - Fourmies - Chimay</sup> Reeroi. Il eut la chance de voir passer à la Capelle les plénipotentiaires allemands venant demander l'armistice.

Cette période de trois mois, d'août à novembre 1918, fut lumineuse pour Adrien, c'est surtout celle là que je voudrais qu'il racontât. C'était la fin de l'horrible guerre, on voyait arriver la victoire; tous ceux qui ont vécu ces temps là ne les oublieront jamais. On comprendra l'enthousiasme d'un jeune homme.

Au mois d'octobre, il obtenait la croix de guerre avec une citation élogieuse.

Après l'armistice, la 33<sup>e</sup> division ne prit pas part à l'occupation; elle fut cantonnée dans les environs de Paris où tous les officiers, y compris Adrien, qui venait d'être nommé Sous-lieutenant, menèrent fort joyeuse vie.

Quelques semaines après, il fut désigné comme le plus jeune officier du régiment pour l'armée d'Orient. Les uns et les autres, nous acceptâmes ce départ sans enthousiasme; mais fort heureusement il se borna à un beau et intéressant voyage dont Adrien pourrait faire, s'il s'y décide un jour, un pittoresque récit. Nîmes au départ, Salonique, Constantinople, Galatz, Roustouck, position sur le Dniester, à la frontière russe, retour par étapes, à travers la Roumanie et la Bulgarie. Tout cela vaudrait la peine d'être conté.



Port  
1918  
P. L. B. in the Army  
Under the name of ...

Mais la libération d'Adrien approchait, il s'était engagé pour la durée de la guerre et il allait terminer ses trois ans, temps légal du service d'alors. Il fut rapatrié, pendant que sa division fut envoyée en Syrie où elle éprouva de très lourdes pertes.

Il fut démobilisé le 23 octobre 1919, juste au bout de trois ans de service.

A la rentrée de novembre, il commença son droit, sans entrain, ni enthousiasme. Les souvenirs de la guerre et surtout de l'offensive de 1918, les visions de l'Orient faisaient bouillonner son imagination. Son plus cher désir eut été de repartir; un matin il était heureux comme tout parce qu'il avait rêvé la nuit que la guerre recommençait. Il va de soi que nous étions loin de partager son enthousiasme.

Avec de pareils sentiments, on comprend qu'il n'ait prêté qu'une attention distraite au droit romain et autres disciplines sévères de la science juridique. Aussi, et l'on n'en sera pas surpris, ses études de droit furent elles médiocres; à la fin cependant, elles devinrent meilleures, car, bien entendu, il se calmait peu à peu.

Tous ceux de ses camarades, qui, eux aussi, revenaient de la guerre, firent comme lui des études médiocres. Mais, dans une certaine mesure, ils compensaient l'insuffisance de leurs connaissances théoriques par l'expérience des hommes et des choses qu'ils avaient acquise pendant la guerre.

Licencié en 1922, se posait pour lui le choix d'une carrière



J'aurais tout naturellement désiré qu'il entrât dans la magistrature, mais d'autre part, j'avais deviné depuis longtemps qu'il était doué pour être avocat. En lui donnant bien entendu les conseils et les avis nécessaires, je le laissai libre. Il fit un stage d'une année au Parquet Général en 1922 et 1923, il plaida quelque peu et, à la rentrée de 1923, il se décida à rester au barreau. J'approuvai complètement sa décision, qui fut en partie inspirée par la médiocrité des traitements de cette époque.

Adrien avait tout ce qu'il fallait pour réussir au barreau; esprit clair, compréhension rapide, parole facile et élégante. Et puis; il était un enfant de la balle, ce qui veut dire que dans l'intimité familiale, près de moi, il avait pris, peu à peu et sans effort, la tournure d'esprit des professions juridiques. Cette préparation lui donnait un avantage sérieux sur ses camarades. Une seule question se posait. Fournirait-il la somme de travail nécessaire, indispensable à la réussite. Je ne tardai pas à être rassuré. Au début, je le suivis, je le conseillai, dans les grandes lignes tout au moins, mais, très vite, je l'abandonnai à lui même .

Il fut rapidement en possession d'une bonne méthode de travail, il put se rendre compte de ses bons résultats. Il débuta fort bien, fit des progrès rapides, il continue à en faire. Il a débuté à un bon moment où il n'y avait pas trop d'encombrement; il se fit tout de suite une petite clientèle et aujourd'hui il a une très appréciable situation qui deviendra certainement de premier plan le jour où auront disparu les anciens.